

# Résilience face aux catastrophes et changement climatique : 4 voies à suivre

Le Réseau mondial d'organisations de la société civile pour la réduction des catastrophes (GNDR) a décidé de prendre la parole face aux catastrophes toujours plus nombreuses liées au changement climatique. Dans le monde entier, les catastrophes voient augmenter leur fréquence et leurs effets<sup>1</sup> et, en tant qu'organisations travaillant dans ces environnements, nous sommes préoccupés par la menace posée par le changement climatique et ses effets.

## Pourquoi tous ces propos sur les catastrophes ?

En 2004, 87 %<sup>2</sup> des catastrophes enregistrées étaient liées aux conditions climatiques. Le changement climatique devrait accroître à l'avenir la probabilité d'aléas liés aux conditions climatiques tels que les tempêtes, inondations et incendies de forêt. Le changement climatique continuera également à aggraver les crises chroniques telles que l'insécurité alimentaire et hydrique, et pourrait exposer jusqu'à 600 millions<sup>3</sup> d'individus de plus au problème de la malnutrition d'ici à 2080, soumettre 40 %<sup>4</sup> de la population mondiale à des pénuries d'eau d'ici à 2050, et augmenter les déplacements dus au changement climatique et les conflits relatifs à la raréfaction des ressources.

En outre, le changement climatique exacerbe aussi un mauvais état de santé et détruit les moyens de subsistance, augmentant ainsi la vulnérabilité aux catastrophes. Par exemple, on s'attend à ce que le changement climatique entraîne près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur, et qu'il affecte des dizaines de milliers de personnes supplémentaires<sup>5</sup>. Les changements de pluviosité modifieront de façon importante les rendements des récoltes dans certaines zones et, sans revenus stables, les agriculteurs n'auront guère de réserves le jour où une catastrophe frappera.

Un nouvel accord sur le changement climatique pourrait ouvrir la voie d'une véritable collaboration mondiale pour un développement durable et une réduction de la pauvreté. Mais cela ne sera possible que si les États s'accordent sur des **engagements ambitieux** pour prévenir les aléas, réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience, et si ces engagements sont étayés par des **moyens adéquats de mise en œuvre**.

## Que vont faire les membres du réseau GNDR ?

GNDR est composé de plus de 850 organisations, issues de 137 pays et constitue le plus vaste réseau international d'organisations qui se sont engagées à travailler ensemble pour améliorer, dans le monde entier, la vie des populations affectées par les catastrophes. Ses membres sont prêts à travailler avec les gouvernements et d'autres acteurs pour veiller à ce que les engagements se traduisent en actions. Les organisations de la société civile peuvent être :



### Responsables de la mise en œuvre

Entreprendre des actions locales en partenariat avec l'État et d'autres acteurs



### Développeurs de capacité

Renforcer les capacités à l'échelon local



### Courtiers de savoirs

Identifier, développer et partager le savoir, l'expertise et les pratiques innovantes



### Connecteurs

Construire des ponts entre les différents groupes et niveaux pour renforcer l'échelon local



### Contrôleurs

Veiller à une meilleure reddition de compte par le contrôle et le compte-rendu des progrès à l'échelon local



### Défenseurs

Mobiliser et défendre les besoins et priorités des populations marginalisées

<sup>1</sup> IPCC SREX Report "Managing the risks of extreme events and disasters to advance climate change adaptation" [Gérer les risques des événements et catastrophes extrêmes pour accélérer l'adaptation au changement climatique]. PNUE 2011, OMM.

<sup>2</sup> UNISDR, 'The Economic and Human Impact of Disasters in the last 10 years' [Impact économique et humain des catastrophes au cours des 10 dernières années]. EM-DAT base de données 2014, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), Munich Re. Ce pourcentage présente une nette augmentation par rapport au données d'il y a vingt ans, quand les catastrophes liées aux conditions climatiques représentaient 75 % de l'ensemble des catastrophes.

<sup>3</sup> PNUD, La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, Rapport sur le développement humain 2007/8.

<sup>4</sup> Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : Les conséquences de l'inaction, Editions OCDE 2012

<sup>5</sup> OMS, Changement climatique et santé, Aide-mémoire N°266, Centre des médias, octobre 2015. Consulté en ligne le 19 novembre 2015.

<sup>6</sup> p.ex. Charte pour le Changement <http://charter4change.org/> ; Joint statement from DRR networks on Finance for Development Agreement [Déclaration commune des réseaux de RRC à propos de l'accord sur le Financement du développement] [https://www.bond.org.uk/data/files/Joint\\_CS\\_statement\\_on\\_DRR\\_in\\_FFD\\_FINAL\\_120615.pdf](https://www.bond.org.uk/data/files/Joint_CS_statement_on_DRR_in_FFD_FINAL_120615.pdf)

# Nos recommandations

## 1 Les États doivent diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour arriver à la cible de zéro émission en 2050, afin de maintenir le réchauffement mondial en-dessous de 1,5°C.

Les gouvernements, informés par la science, doivent admettre que 2°C est le seuil au-delà duquel les risques deviennent ingérables. Arrêter le réchauffement avant qu'il atteigne la limite supérieure extrême de 2°C, acceptée internationalement, en visant 1,5°C, n'est pas seulement un objectif politique, c'est une nécessité économique et humanitaire. Les Contributions décidées à l'échelle nationale (en anglais : INDC - Intended Nationally Determined Contributions), en particulier celles des pays développés, doivent être plus ambitieuses et les États doivent aussi honorer les engagements pris précédemment. Les États doivent être tenus responsables de ces engagements, avec la publication de rapports nationaux tous les 2 ans, et de l'éradication des subventions accordées aux combustibles fossiles. De plus, les activités mondiales d'atténuation doivent être soutenues par le développement des transferts de technologie, qui devraient être prévus dans les INDC des pays développés.

## 2 Les États doivent s'accorder sur un objectif mondial d'adaptation et fournir un cadre d'action à long terme.

À l'échelon national de mise en œuvre cela signifie l'intégration de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans toutes les planifications de développement à l'échelon national et local. Cela signifie également l'affectation de ressources pour renforcer les capacités nationales d'adaptation et de RRC à tous les échelons, en ciblant particulièrement les groupes les plus menacés par les catastrophes. À l'échelon international, cela implique que le *Fonds vert pour le climat* et le *Fonds d'adaptation* répondent à la réalité des nécessités financières et améliorent la facilité d'accès pour les acteurs du Sud, et que les pays bailleurs de fonds fassent en sorte que 5 % de leur budget d'aide au développement soient dépensés pour des activités de RRC. À tous les échelons, la cohérence entre les politiques, structures et institutions de développement durable, changement climatique et réduction des risques de catastrophe est indispensable.

## 3 Les pertes et dommages doivent être reconnus comme un pilier distinct de l'accord sur le changement climatique.

Le soutien au Mécanisme international de Varsovie est inclus dans cette reconnaissance. Ce mécanisme, dans le cadre de la Convention, joue le rôle de promoteur de la mise en œuvre d'approches visant à gérer les pertes et dommages causés par l'incidence des changements climatiques. Il doit inclure des engagements à : mieux comprendre les approches globales de gestion des risques, renforcer le dialogue, la coordination et la cohérence entre les secteurs politiques et entre les parties prenantes pertinentes, et améliorer l'action et le soutien, y compris les financements, la technologie et le renforcement de capacités, pour gérer les pertes et dommages.

## 4 Les États doivent travailler avec la société civile pour la mise en œuvre locale des engagements.

Pour gérer les actions importantes nécessaires pour répondre au changement climatique, une approche de toute la société est nécessaire. Des systèmes de parties prenantes multiples doivent être mis en place pour planifier, mettre en œuvre et mesurer les activités nationales et locales. Les communautés locales et les ONG possèdent le savoir indispensable sur les aléas liés aux conditions climatiques et les capacités pour y faire face. Sans un engagement systématique avec ces groupes, l'adaptation climatique risque d'être inappropriée et inefficace. Dans les processus de planification, les politiques internationales et nationales doivent donc inclure les partenariats avec la société civile. Tous les acteurs devraient chercher des moyens pour renforcer la capacité des populations locales, afin qu'elles puissent organiser leurs propres activités et avoir accès aux ressources dont elles ont besoin. Il faut donc un changement de fonctionnement du système. En accord avec les demandes similaires des systèmes humanitaires, de RRC et de développement <sup>6</sup>, nous recommandons que 20 % des fonds pour l'adaptation au changement climatique aillent aux acteurs à l'échelon local pour la mise en œuvre des activités.

*Les messages qui font la trame de ce document ont été tirés des déclarations de positions mises au point par les membres de GNDR à l'échelon régional et ne représentent pas obligatoirement le point de vue de toutes les organisations prises individuellement.*